



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois le trente août à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Xavier HENNEQUIN, Yann BARON, Frédéric MAILLARD, Béatrice CEVAER

Nathalie LE GOFF arrive à 19h07.

Absent excusé ayant donné procuration :

Jean-Jacques UHEL ayant donné procuration à Jean L'HELGOUARC'H

Absentes excusées

Ol'ga DUCRET, Priscilla DEBRIX LECLERCQ

Date de convocation : 25 août 2023

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Monsieur Frédéric MAILLARD est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le mercredi 12 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2023.

2. Convention de servitudes ENEDIS

Monsieur le Maire présente le dossier.

La société ENEDIS, sis 34 place des corolles - 92079 Paris La défense cedex, doit intervenir sur une parcelle communale afin de poser un câble souterrain HTA.

Ces travaux impliquent :

- d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 236 mètres, ainsi que ses accessoires ;
- d'établir si besoin des bornes de repérage ;
- d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, arbres, branches susceptibles de gêner les opérations ;
- d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Aussi, ENEDIS pourra faire pénétrer sur la parcelle sus désignée, ses agents ou entrepreneurs qu'elle aura accrédités, en vue de procéder à la construction, surveillance, entretien, réparation remplacement, rénovation des ouvrages établis. En revanche, aucune dépose de coffret ne sera ici nécessaire.

Pour ce faire, ENEDIS sollicite, à titre de servitudes, l'autorisation d'occuper ladite parcelle cadastrée section ZA 0008, à Dinaou, selon les modalités de la convention jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires à l'installation de la ligne électrique susmentionnée ;**
- **D'approuver la convention de servitudes ;**
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention règlementant les droits d'accès consentis à ENEDIS, ainsi que l'acte notarié à intervenir, dont les frais seront à la charge d'ENEDIS.**

3. Règlement intérieur des services périscolaires

Madame Jeanne MOREAU, adjointe à la vie scolaire, à l'enfance-jeunesse et à la solidarité, présente le dossier.

La commune de Tréméoc dispose d'un service périscolaire qui répond aux besoins de garde des familles et propose aux enfants de l'école Jean-Bideau un accueil éducatif sur les temps d'activités périscolaires encadré par des agents qualifiés dans le secteur de l'animation.

Afin de faciliter le bon déroulement de ces activités, il est important de définir un cadre clair et formalisé ayant vocation à s'appliquer aussi bien aux enfants accueillis, qu'aux parents et agents qui en assurent l'encadrement.

Ainsi, il convient de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires.

Il sera mis à disposition des familles sur le portail internet d'inscription aux services périscolaire.

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire, enfance-jeunesse, solidarité réunie le 22 août 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur du service périscolaire ci-annexé.

4. Création d'un poste en CUI-CAE / PEC

Madame Jeanne MOREAU, adjointe à la vie scolaire, à l'enfance-jeunesse et à la solidarité, présente le dossier.

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Afin de maintenir un service périscolaire de qualité, il convient de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent des services préscolaires durant l'année scolaire 2023-2024.

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire, enfance-jeunesse, solidarité réunie le 22 août 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De créer un poste parcours emploi compétences CUI-CAE à 20/35^{èmes} pour une durée de 11 mois à partir du 11 septembre 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives pour la conclusion de ce contrat,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**

5. Aménagement rue de Pont l'abbé : attribution du marché et demande de subvention

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le dossier et précise que le projet est consultable en mairie.

Dans le cadre de la création du nouveau lotissement « Hameau de Kersourou » comprenant 32 lots, il convient de réaliser des aménagements :

- Aménagement paysager et routier notamment la création d'un rond-point
- Réalisation d'un cheminement mixte vélo piéton, séparé de la voie par un muret
- Remplacement de l'éclairage par un éclairage LED

L'objectif est la sécurisation de l'entrée Sud de Tréméoc et l'apaisement de la vitesse.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Maitrise OUEST pour un montant de 8400 €.

Une consultation a été organisée pour la réalisation de ces aménagements.

Malgré le retrait du dossier par 7 entreprises, seule une offre a été déposée.

LE PAPE : 173 546.50 € HT

La collectivité a déjà obtenu des subventions 60 000 € de la DETR et 30 000€ du volet 2.

Considérant que les travaux concernant notamment la création d'un cheminement mixte permettront :

- la sécurisation des piétons et cyclistes

- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- l'apaisement de la vitesse
- la réduction de la consommation électrique

La collectivité peut prétendre à bénéficier du programme des amendes de polices.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Le Pape pour un montant de 173 546.50 € HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour ce projet, notamment les amendes de police.**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet**

6. Radar mobile : demande de subventions

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le dossier.

Afin de sécuriser les usagers et d'améliorer le partage de la route en réduisant la vitesse à l'entrée d'agglomération, rue de Pont l'Abbé, il convient d'acquérir un radar pédagogique mobile.

Le coût estimé des travaux s'élève à 2159.51 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De valider le projet d'achat d'un radar pédagogique mobile**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour ce projet, notamment les amendes de police.**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet**

7. Informations diverses

Repas des aînés : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il se déroulera le dimanche 15 octobre 2023.

Journées du Patrimoine : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion des journées du patrimoine les propriétaires proposent une visite du manoir de la Coudraie le 17 septembre 2023 et rajoute que l'église Saint Alour et la chapelle de Saint Sébastien seront également ouvertes au public.

Tréméoc en Fête : Madame Sonia BORDET, adjointe à la vie associative, à la culture et à la communication présente les animations du 16 septembre 2023 qui se dérouleront de 15h00 à 19h00. Elles seront proposées gratuitement par les associations Tréméocaises : initiation au tir à l'arc, concours de tir au but, structures gonflables, mini ferme, ateliers créatifs, badminton, course d'orientation, vélo et galoche. Une petite restauration (crêpes, boissons) sera également proposée.

Clôture : 19h40

Le Maire,
Jean L'HELGOUARCH



Le secrétaire,
Frédéric MAILLARD